





## OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR PECHE & AQUACULTURE EN REPUBLIQUE DU CONGO

#### Par

Benoît Claude ATSANGO, Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture

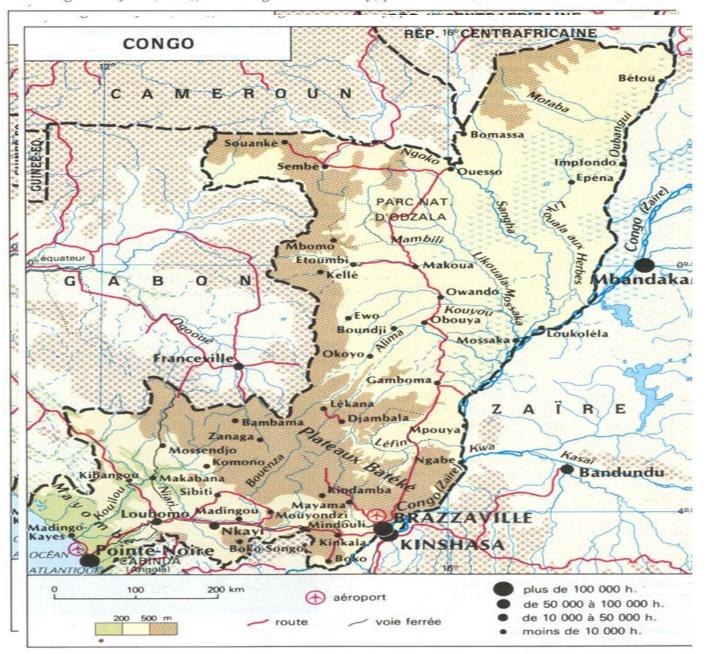


#### Plan de présentation

- I. Généralités
- II. Atouts halieutiques
- III. Cadre juridique
- IV. Cadre institutionnel
- V. Challenges et défis à relever



#### CARTE PHYSIQUE DU CONGO





# I. Généralités

Pays: République du Congo

Situation géographique: Afrique centrale

Langue officielle: Français

Superficie: 342.000 km<sup>2</sup>

Capitale: Brazzaville

Population: 5.300.000 hab(BM,2016)

Densité: 15,49 hab/km2

PIB: 11,264 milliards \$USD

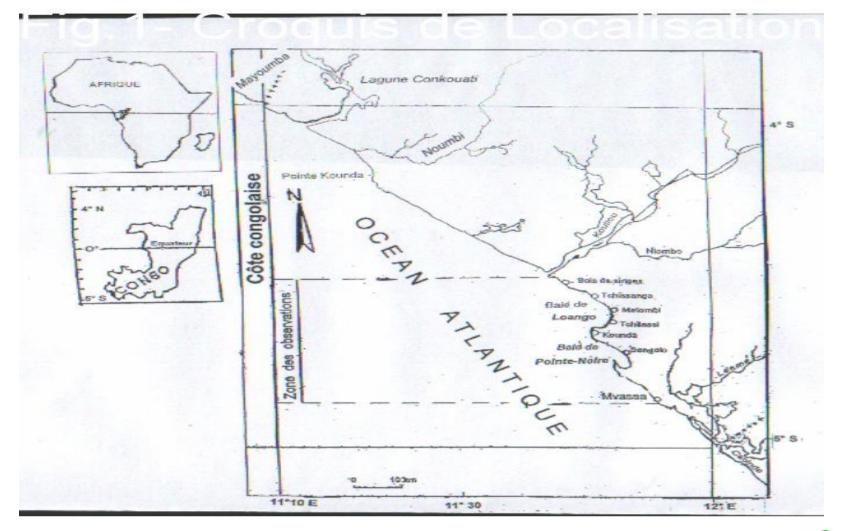


# II. Les atouts halieutiques

Le secteur pêche et aquaculture au Congo est potentiellement porteur et vecteur de la croissance et de l'emploi. Le pays dispose d'un réseau hydrographique riche et dense:

- une côte longue de 170 km;
- un plateau continental d'une superficie de 11.300 km²
  - une ZEE de 200 milles marins, soit 62.968 km<sup>2</sup>;
- un dense réseau hydrographique (fleuves, rivières, lacs, lagunes, étangs) couvrant une superficie de 205.000 km2;
- une biodiversité marine et continentale propice au développement de l'aquaculture: poissons, crustacés, mollusques, tortues marines, etc.

# Localisation du littoral



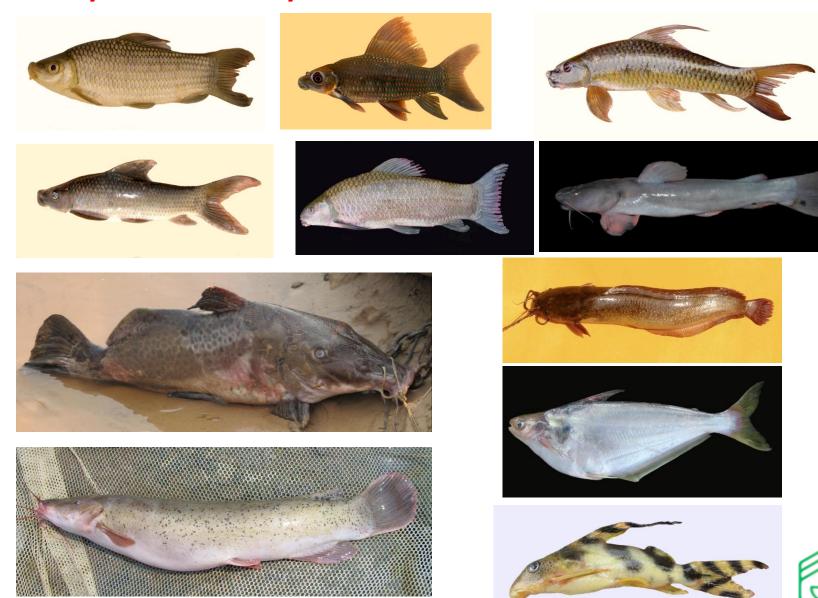


# Espèces de poissons d'eau douce





# Espèces de poissons d'eau douce



# Quelques espèces de poissons marins

#### Pélagiques









#### Démersales











# Les atouts halieutiques (suite)

Le secteur pêche et aquaculture représente 0,7% du PIB (FAO/NEPAD, 2013) et joue aujourd'hui un rôle significatif sur les plans économique et social.

La consommation per capita de poisson au Congo est de 25,5 kg/hab/an, l'un des taux les plus élevés en Afrique.



# Les atouts halieutiques (suite)

Le potentiel halieutique est important:

- 80.000 tonnes par an en milieu marin pour une production de près de 60.000 tonnes par an;
- 100.000 tonnes par an en milieu continental pour une production de 37.000 tonnes par an.



## Les atouts halieutiques (suite et fin)

Les besoins réels exprimés sont de l'ordre de 150.000 tonnes/an.

Les importations annuelles de poissons (congelés, salés et conserves) sont estimées à plus de 40.000 tonnes et couvrent en partie le déficit ainsi créé.

Le potentiel aquacole est très important grâce aux nombreux plans et cours d'eau qui regorgent des variétés d'espèces de poissons susceptibles d'être domestiquées.

Au Congo, les activités d'aquaculture sont pour le moment exclusivement menées en eaux continentales sous son volet pisciculture.

Cette forme d'élevage, pratiquée par les petites exploitations familiales, reste encore peu active et ne participe que pour une très faible part à la production totale.

Actuellement, la pisciculture ne produit que quelques dizaines de tonnes par an, sur un potentiel qui peut être évalué à plus de 2 000 tonnes par an. Les deux principales espèces élevées sont le tilapia du nil (*Oreochromis niloticus*) et le poisson chat africain (*Clarias gariepinus*).

Il est à noter, par ailleurs, qu'une attention accrue est actuellement portée au développement de l'aquaculture marine, eu égard aux potentialités dont dispose le pays dans ce domaine. C'est donc une opportunité pour investir dans ce sous secteur.

# III. Cadre juridique

la pêche maritime est actuellement régie par la loi n°2-2000 du 1er février 2000 portant organisation de la pêche maritime en République du Congo. L'accès à la ressource est assujetti à l'obtention d'un quota de capture à la demande de l'armateur pour la pêche industrielle délivré par l'autorité de la pêche et d'un permis de pêche pour la pêche artisanale délivré par l'administration des pêches. Cette loi institue deux zones de pêche:

- de 0 à 6 milles marins, réservée à la pêche artisanale;
- de 6 à 200 milles marins, réservée à la pêche industrielle.

Le cadre légal est soutenu par une série de textes d'application.



La pêche continentale est, quant à elle, régie par la loi n°3-2010 du 14 juin 2010 portant organisation de la pêche et de l'aquaculture continentales.

Elle définit les conditions d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources biologiques qui se trouvent dans les eaux continentales sous juridiction congolaise. Elle est soutenue par quelques textes d'application.

La pêche et l'aquaculture continentales se pratiquent dans les cours et plans d'eau de l'ensemble du territoire national.



## IV. Cadre institutionnel

Le secteur pêche et aquaculture est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Le Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture conçoit et fait appliquer la politique du Gouvernement en matière de pêche et d'aquaculture. Il a sous sa tutelle des démembrements opérationnels chargés d'exécuter cette politique. Il s'agit, notamment, de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, les Directions centrales et les Directions départementales.

L'organisation des acteurs du secteur se présente selon le type de pêche.

Au niveau de la pêche maritime industrielle, il existe le Syndicat des Armateurs de Pêche Industrielle (SAPI) qui regroupe en son sein plusieurs armements.

Au niveau de la pêche maritime artisanale, l'Association pour l'autopromotion des Initiatives des Communautés de Pêche (AICP) compte en son sein l'ensemble des associations de pêcheurs et celles de protection de l'environnement marin. Ce sont des interlocuteurs reconnus par l'administration des pêches. Ils représentent l'ensemble de la profession devant toutes les instances nationales ou internationales et participent à toutes les réunions, colloques ou autres, organisés dans le cadre de leurs activités.

#### V. OPPORTUNITES/PERSPECTIVES

La gestion durable des ressources halieutiques passe par la connaissance scientifique des stocks disponibles. Il faut à cet effet:

- Développer la recherche halieutique et aquacole;
- Assurer la pérennité des ressources par une exploitation rationnelle des stocks;
- Promouvoir l'élevage de poissons en cages flottantes;
- développer, dans des zones favorables à l'aquaculture, des écloseries et des petites unités de fabrique d'aliments pour poissons.





# Je vous remercie pour votre aimable attention



